

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 10 de l'ordre du jour

**CX/NFSDU 05/27/11
novembre 2005**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES
OU DE RÉGIME
Vingt-septième session

**« Brückenforum Bonn », Friedrich-Breuer-Strasse 17,
Bonn (Allemagne), 21 – 25 novembre 2005**

**Projet d'amendement des principes généraux du Codex régissant l'adjonction
d'éléments nutritifs aux aliments (CAC/GL 09-1987)**

Comité : Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques
ou de régime

Préparé par : Canada

Date : 1^{er} octobre 2005

1. OBJET ET PORTÉE DES NOUVEAUX TRAVAUX PROPOSÉS

Les principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 09-1987) fournissent des éléments d'orientation ayant trait à l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments. L'intention des principes est, entre autres, de maintenir ou d'améliorer la qualité nutritionnelle globale des aliments et d'éviter l'adjonction arbitraire d'éléments nutritifs essentiels aux aliments et, partant, de réduire les risques qui découlent pour la santé de l'ingestion excessive desdits éléments, ou encore de carences ou d'apports déséquilibrés.

La méthode d'adjonction traditionnelle d'éléments nutritifs essentiels aux aliments consiste à les ajouter directement aux aliments, et c'est ce dont les principes actuels traitent. Toutefois, depuis peu l'enrichissement des aliments d'origine végétale et animale en éléments nutritifs essentiels se fait aussi par modification génétique de l'organisme animal ou végétal qui est la source de l'aliment (par ex. production de bêta-carotène par le riz) ou par modification de la composition des aliments du bétail qui permet d'obtenir des produits animaux à plus grande valeur nutritionnelle (par ex. plus grande teneur en éléments nutritifs des œufs ou des produits laitiers).

L'augmentation de la teneur en éléments nutritifs essentiels d'un aliment appelle des considérations similaires peu importe le moyen employé pour la réaliser. Les principes généraux guidant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments s'appliqueraient également en général à l'enrichissement en éléments nutritifs essentiels par des moyens non traditionnels, tout comme beaucoup des principes de base compris dans ces principes.

2. INTÉRÊT ET OPPORTUNITÉ DES TRAVAUX

Les travaux s'inscrivent dans le cadre du mandat du CCNFSDU qui comprend

- (a) étudier les problèmes nutritionnels spécifiques que lui soumet la Commission et conseiller celle-ci sur les questions générales relatives à la nutrition ; et
- (b) élaborer des dispositions générales relatives aux aspects nutritionnels de tous les aliments.

Ces travaux sont opportuns puisque l'enrichissement nutritionnel des aliments par des moyens autres que l'adjonction directe d'éléments nutritifs à ces derniers est un domaine qui évolue rapidement et qui pourrait avoir un impact important sur le profil nutritionnel des aliments conventionnels et l'ingestion d'éléments nutritifs essentiels par les consommateurs. Il est essentiel de protéger les consommateurs des risques éventuels pour leur santé de l'ingestion excessive ou d'apports déséquilibrés d'éléments nutritifs essentiels attribuables à la modification génétique de l'organisme animal ou végétal source de l'aliment ou à la modification de la composition de l'alimentation du bétail.

L'opportunité de ces travaux est également à lier aux travaux sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné à des fins d'avantages nutritionnels ou de santé que mène en ce moment le Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments dérivés de la biotechnologie.

3. LES PRINCIPAUX ASPECTS À TRAITER

Les travaux comprendraient l'examen des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments pour déterminer leur pertinence et leur applicabilité à une telle adjonction par des moyens non conventionnels comme la modification génétique de l'organisme animal ou végétal source de l'aliment ou par la modification de la composition de l'alimentation du bétail. Au besoin, le résultat des travaux proposés pourrait être incorporé aux principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 09-1987) sous forme d'un texte additionnel, peut-être une annexe. L'intention n'est pas de revoir les dispositions actuelles des principes généraux.

4. UNE ÉVALUATION EN FONCTION DES *CRITÈRES POUR ÉTABLIR LA PRIORITÉ DES TRAVAUX*

Les nouveaux travaux proposés aideraient les gouvernements à protéger les consommateurs des risques attribuables à l'adjonction arbitraire d'éléments nutritifs essentiels par des méthodes non traditionnelles comme la modification génétique d'organismes végétaux ou animaux qui sont la source de l'aliment ou par modification de la composition de l'alimentation du bétail. Ils réduiraient également les obstacles au commerce international.

5. BIEN-FONDÉ PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX

Les nouveaux travaux proposés sont conformes à la vision stratégique exposée dans le cadre stratégique de la Commission du Codex Alimentarius (2003-2007). Ils contribueraient à l'Objectif 1 – Mettre en place un cadre législatif cohérent; à l'Objectif 2 – Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques, à l'Objectif 4 – Accroître la capacité de réagir efficacement et rapidement aux nouvelles questions, préoccupations et tendances qui apparaissent dans le secteur de l'alimentation et à l'Objectif 6 – Promouvoir la plus vaste application possible des normes Codex.

6. INFORMATION SUR LE RAPPORT ENTRE LE PROJET DE TRAVAIL ET D'AUTRES TEXTES DU CODEX EXISTANTS

D'autres comités du Codex peuvent tenir compte des principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments lorsqu'ils élaborent des directives et des normes. Les

nouveaux travaux seraient particulièrement utiles et complémentaires aux travaux du Groupe de travail spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés de la biotechnologie qui portent sur les aliments dérivés de plantes à ADN recombiné aux fins d'avantages nutritionnels ou de santé et qui visent à élaborer des directives sur des questions comme l'évaluation des conséquences nutritionnelles de modifications apportées à ces aliments et la probabilité que l'introduction de tels aliments ne modifie les apports en éléments nutritifs du régime alimentaire des gens.

7. LES TRAVAUX EXIGERONT-ILS DES AVIS D'EXPERTS SCIENTIFIQUES?

Aucun prévu.

8. LES TRAVAUX EXIGERONT-ILS L'APPORT TECHNIQUE D'ORGANISMES EXTERNES POUR PLANIFIER CET APPORT LE CAS ÉCHÉANT?

Aucun prévu.

9. DURÉE PROPOSÉE DES TRAVAUX À PARTIR DE LA DATE DE LEUR DÉBUT JUSQU'À LEUR ACHÈVEMENT, COMPRENANT LA DATE PROPOSÉE DE LEUR AVANCEMENT À L'ÉTAPE 5 ET DE LEUR ADOPTION PAR LA COMMISSION : ÉLABORATION D'UNE NORME NE DOIT NORMALEMENT PAS PRENDRE PLUS DE CINQ ANS

Sous réserve de leur approbation, les nouveaux travaux pourraient commencer après la 29^e session de la Commission du Codex Alimentarius (2006). Le projet d'amendement aux principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments pourrait être transmis aux gouvernements pour commentaires à l'étape 3 en 2007 après la 28^e session du CCNFSDU (2006). Nous prévoyons que le texte pourrait être avancé à l'étape 5 lors de la 29^e session du CCNFSDU (2007) et à l'étape 8 à la 30^e session du CCNFSDU (2008). Donc, il faudrait un total de trois (3) ans pour les mener à bien.